

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Marseille
0413312219

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD46a - Gréasque - Travaux en entrée de ville - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental et financement par fonds de concours

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Gréasque souhaite améliorer son entrée de ville. Les travaux comprennent une réfection de la chaussée et des aménagements urbains du PR5+455 au PR6+401 sur la RD46a.

Cet aménagement a pour but de réduire la vitesse des véhicules, de mettre en valeur l'entrée de ville et de faciliter l'accès aux lotissements riverains.

Pour ce faire le Département doit autoriser la Métropole à travailler sur le domaine public routier départemental par une convention tripartite de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage qui actera également les modalités d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental avec la commune et établira les modalités de financement de l'opération.

Le Département participera à hauteur de 105 000€ pour la réfection de la couche de roulement de la chaussée pour un montant total de l'opération évalué à 1 100 000€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL